

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 24 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-quatre février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

Présents : Messieurs GHEERAERT Philippe, GOSSET Jean-Yves, BROUAYE Alain, Mesdames RUBILIANI Nadia, TASSART Christelle, GONTARCZYK Ludivine.

Absent (e) s excusé (e)s : Mme Julien Jessyca

Secrétaire de séance : M. Gosset Jean-Yves

Procuration : Mme Julien a donné procuration à Mme Martin.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 01 DECEMBRE 2022 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

Subventions de fonctionnement aux associations- Budget 2023-Délibération N°01/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide pour 2023 les propositions de subventions aux associations ci-dessous et **Autorise** le Maire à verser les sommes allouées à chaque association ;

* Comité des fêtes du Mesnil : 3 000,00 Euros (05 voix pour/03 voix Abstention)

* Ass Parents d'élèves : 250,00 Euros (08 voix Pour)

Soit, une somme de 3 250,00 Euros à l'article 65748

Approbation du compte de gestion et du compte Administratif 2022- Délibération N°02/2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Brouaye Alain (Doyen d'âge), Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022 et Le Compte de gestion 2022 du Percepteur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : Mandats émis : 154 204 ,77 Euros

RECETTES : Titres émis : 219 041, 61 Euros

Soit pour l'année 2022 : un excédent de fonctionnement de 64 836,84 Euros

REPORT 2021 : excédent de 310 230,17 Euros

Résultat total de la section de Fonctionnement : excédent de 375 067,01 Euros

Intégration des comptes du CCAS suite à sa dissolution (délibération du 18/08/2022) : 1 077.36 €

Soit résultat de clôture de la section fonctionnement : excédent de 376 144,37 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : Mandats émis : 41 874,14 Euros

RECETTES : Titres émis : 105 130,00 Euros

Soit pour l'année 2022 : un excédent d'investissement de 63 255,86 Euros

REPORT 2021 : Déficit de 6 280,30 Euros

Résultat total de la section d'Investissement : excédent de 56 975,56 Euros

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de 433 119,93 Euros

Solde des restes à réaliser 2022 : 98 759,00 Euros en dépenses d'investissement.

Besoin de financement : **41 783,44 Euros**

Le Conseil Municipal, vote à 07 voix Pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 présentés sous la présidence de M. BROUAYE Alain (doyen d'âge).

Le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote.

Vote : 07 voix Pour

00 voix Abstention.

00 voix Contre

Affectation des résultats au budget 2023-Délibération n°03/2023

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu le Compte Administratif 2022, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de : 376 144,37 Euros

Un excédent d'investissement de : 56 975,56 Euros

Un excédent de clôture de : 433 119,93 Euros

Reste à réaliser : 98 759,00 Euros

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

334 360,93 Euros au compte 002 (*Résultat de fonctionnement reporté Recettes*).

56 975,56 Euros au compte 001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté Recettes*).

41 783,44 Euros au compte 1068 afin de résorber le déficit d'investissement.

D'adopter à l'unanimité des présents et représentés.

Pour : 08 Voix

Abstention : 0 Voix Contre : 0 Voix.

Préparation budget 2023 :

Présentation de l'étude de faisabilité : Création d'une aire de jeux : M. le Maire présente au conseil Municipal l'estimation de l'aire de jeux réalisée par l'ADTO-SAO comprenant deux aires de jeux pour les

enfants âgés de 2 à 14 ans, un demi terrain de basket, un pumpark et un cheminement PMR. Une option supplémentaire de création d'un skatepark est également chiffrée. Le coût total estimé (frais d'assistance +csps compris) du projet sans skatepark s'élève à 203 863,37 € TTC et 254 097,41 € TTC avec skatepark. Le conseil municipal valide la poursuite du dossier sans l'option du skatepark et sollicite la constitution de demandes de subventions pour établir le plan de financement définitif du projet.

Tracteur tondeuse : Le tracteur de la commune étant vieillissant, M. le Maire a procédé à la réalisation de devis pour un renouvellement du matériel en 2023.

Marquage au sol et travaux rue de château : Il sera imputé au budget 2023 les dépenses pour la réfection des marquages au sol sur l'ensemble de la commune et la finalisation des travaux de chaussée rue du château.

Achat vaisselle salle multifonctions : Un état des pièces manquantes sera réalisé pour procéder au renouvellement de ces dernières sur le budget 2023.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h 50

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

GHEERAERT Philippe

